

# HABITER AUTREMENT POUR VIEILLIR AUTREMENT

▪ HABITAT PARTAGÉ ▪ ACCOMPAGNEMENT ▪ SOLIDARITÉ



**VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?**

Le CLIC de Saint-Malo et ses associations partenaires vous accompagnent.



Qu'est-ce que l'habitat participatif ?  
Qu'apporte-t-il aux personnes vieillissantes ?  
Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)  
de Saint-Malo et ses partenaires vous accompagnent.  
[ccas.clic@saint-malo.fr](mailto:ccas.clic@saint-malo.fr) / 02 23 18 58 00

**CLIC de Saint-Malo**  
Maison de la Famille, 1 place Anne de Bretagne  
02 23 18 58 00 / [ccas.clic@saint-malo.fr](mailto:ccas.clic@saint-malo.fr)



**L'habitat participatif est une démarche par laquelle des citoyens, partageant les mêmes valeurs, se regroupent pour concevoir, créer et gérer ensemble leur habitat.**



### **COMMENT SE COMPOSE-T-IL ?**

- ▶ Des espaces communs avec des équipements partagés
- ▶ Des logements privatifs (en propriété individuelle, propriété collective ou location)



### **QUEL EST SON OBJECTIF ?**

Créer un lieu de vie conforme à ses besoins et à ses aspirations tout en développant des relations conviviales et solidaires avec ses voisins.

S'engager dans un projet d'habitat participatif signifie :

- ▶ Être disponible et impliqué
- ▶ Être capable de nouer de nouvelles relations sociales



### **QUE PEUT APPORTER L'HABITAT PARTICIPATIF AUX PERSONNES VIEILLISSANTES ?**

#### **1. Être en sécurité et autonome**

L'habitat participatif offre à la fois une sécurisation liée à un voisinage vigilant et bienveillant ainsi que l'autonomie propre à un habitat individuel.

#### **2. Renforcer les liens sociaux**

À travers le projet collectif de voisinage et les espaces partagés, l'habitat participatif développe une vie sociale de proximité et évite l'isolement des personnes vieillissantes.

#### **3. Rester acteur**

En habitat participatif, chaque personne, quel que soit son âge, choisit et agit sur son cadre de vie en participant à la conception puis au fonctionnement des lieux ainsi qu'à la vie de groupe. Chacun est reconnu comme individu et citoyen à part entière.

#### **4. Vivre dans un habitat adapté mais non standardisé**

Les futurs usagers sont impliqués dès le début du projet. Ils peuvent l'adapter à leurs besoins présents et anticiper collectivement des possibilités d'évolution liées à leur vieillissement afin d'éviter un départ brutal en établissement.

#### **5. Partager des services**

Au-delà des services « entre voisins » facilitant le quotidien, les habitants peuvent mutualiser des services professionnels (par exemple liés à la perte d'autonomie).



### **QUI SONT LES ACTEURS DE CE TYPE D'HABITAT ?**

#### **▶ Les habitants**

Sous forme de groupe, ils conçoivent le futur lieu de vie en fonction du projet collectif et des besoins individuels.

#### **▶ Les accompagnants**

Ils aident à la constitution du groupe d'habitants, à la structuration du projet et facilitent les relations entre les acteurs.

#### **▶ La collectivité**

Elle détient le foncier, réalise des appels à projet et informe les citoyens.

#### **▶ Les organismes HLM**

Ils sécurisent les démarches et proposent de l'accession sociale et du locatif social.